

FICHE DE POSTE

RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE

SESSION 2019

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

N° BIEP DE DIFFUSION **2019-195396**

Intitulé du poste (F/H): Maître de Conférence des ENSA	Catégorie statutaire : A
Champ disciplinaire : VT	Corps : Maîtres de Conférences (MCF)
Ville et Territoires	Code corps : MAEA
Recrutement effectué au titre de :	<i>Date de la prise de fonction / 01/09/2019</i>
- La seconde catégorie de concours (**)	

Domaine(s) Fonctionnel(s) : : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur –RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine - 3 Quai Panhard et Levassor 75013 Paris

Missions et activités principales

L'enseignant(e) recruté(e) pour 320h équivalent TD pour l'année universitaire 2019-2020 aura en charge des enseignements dans les cycles Licence et Master.
Charges pédagogiques :

Le/la candidat-e devra enseigner en cycle licence, master et en doctorat, et avoir une expérience solide de l'enseignement en ENSA pour être immédiatement opérationnel.

1) en licence :

un cours de géographie des villes et des paysages (dans une approche intégrée du territoire et en proposant des outils d'aide à la décision en phase avec les enjeux contemporains notamment environnementaux) et un TD de cartographie autour des SIG et de la géographie physique, urbaine et sociale qui mêle morphologie, politique et temporalités.

Le(la) candidat(e) participera à un des 5 axes présentés dans le programme de formation 2018-2019 présenté ci-dessous

2) en master, dans les DE de l'école :

En M1 en séminaires interdisciplinaires, dans l'intention de traiter de front matérialité, usages et pratiques dans les systèmes des différents types de lieux urbains et des territoires.

En M2 en suivi de mémoires et en accompagnement des suivis de rapports de PFE.

Tout en donnant la priorité aux enseignements dans le champ VT, il ou elle pourra intervenir ponctuellement en enseignement du projet urbain. Il ou elle pourra également être encouragé(e) à mettre en place des échanges internationaux. Il ou elle sera chargé de créer des ponts entre le champ VT et le

champ SHS. Une activité de recherche du ou de la candidate devra être démontrée, via des publications et des participations à des conférences.

Les résultats de recherche pourront faire l'objet d'interventions ponctuelles.

L'enseignant(e) participera aux jurys de mémoires et de PFE.

L'encadrement obligatoire de cours et de TD en cycle licence implique une présence à l'école deux jours par semaine.

Charges scientifiques :

Participations attendues aux activités scientifiques de l'école :

Implication dans le renforcement des liens entre l'ENSAPVS et l'Université Paris Diderot.

Engagement dans un des deux laboratoires de l'ENSAPVS, l'EVCAU ou le CRH, à minima comme membre actif, voire dans des tâches de direction. Compétences en matière d'organisation de publications, de colloques nationaux ou internationaux et de journées d'étude.

Charges horaires d'enseignement et de recherche :

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Expériences et compétences souhaitées :

Titres ou diplômes requis : Doctorat souhaité en géographie ou aménagement et urbanisme

Savoir-faire :

- Attester d'une expertise sur la formation, la compréhension et la figuration des systèmes urbains, morphologiques et territoriaux, bâtis et non bâtis, ainsi que les contextes et environnements d'intervention de l'architecte.

- Avoir une activité de recherche avérée sur les dynamiques de transformations des lieux, des territoires et des paysages.

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil :

() La seconde catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur la liste de qualification qui remplissent l'une des conditions mentionnées aux 2,3,4 et 5 de l'article 31 susvisé.**

Art. 31. – Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnées à l'article 30 doivent remplir l'une des conditions suivantes :

2 - Justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, d'au moins quatre ans d'activité professionnelles effective dans les domaines relevant de l'architecture dans les huit ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 susvisés ;

3 - Etre enseignant associé ou occuper un emploi d'enseignant non titulaire et justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une

quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

4 - Etre détaché dans le corps des maîtres de conférences ;

5 - Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du décret du 30 décembre 1983 sus visé assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des maîtres de conférence des écoles nationales supérieures d'architecture.

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'école est située dans un nouveau campus universitaire parisien, sur un site proche à la fois de la très grande bibliothèque et de la banlieue est de Paris et est associée par décret à l'Université Paris Diderot, et à partir de 2019 à l'Université de Paris issue de la fusion de Paris 7 et Paris 5. Elle est également en convention avec l'Université Sorbonne Paris Cité. Communauté d'enseignement supérieur de l'architecture de 2300 personnes, le nombre de ses étudiants (2030) et de ses enseignants (254) lui permet de présenter des conceptions de l'architecture et des approches pédagogiques diversifiées et de qualité. La diversité des sensibilités, des approches théoriques et des programmes de recherches constituent l'un des atouts majeurs de l'ENSA Paris Val de Seine.

En premier cycle, le programme de l'école vise à offrir une formation suffisamment générale pour que l'étudiant puisse acquérir les outils de la démarche de projet, une solide formation générale et un regard critique.

En deuxième cycle, l'enseignement est organisé autour d'un parcours personnalisé de l'étudiant qui a le choix entre plusieurs domaines de réflexion et d'enseignement, restructurés à la rentrée 2016-2017 autour des 6 thèmes suivants : « Architectures-Laboratoire des territoires ouverts » ; « Ecologies » ; « Expérimental » « Faire » ; « Territoires de l'architecture » ; « Architectures des territoires en mutations »

Elle élabore un nouveau programme pédagogique pour la période 2019-2024 qui fait évoluer substantiellement le cycle licence et consolide son cycle master; L'école invite 30 % de ses diplômés (1 étudiant en architecture sur 10) à s'engager dans une formation post-diplôme d'état d'architecte.

Elle ouvrira à la rentrée 2019-2024 deux doubles diplômes internationaux, l'un avec l'IUAV de Venise et l'autre avec le Politechnico de Milan.

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement :

La recherche à l'ENSAPVS s'articule autour de cinq axes définis dans le projet de formation 2019-2024 :

- . Axe « Architecture, recherche-projet : stratégies de conception et processus de fabrication »
- . Axe « Fabrication et circulation des modèles »
- . Axe « Architecture, santé, vulnérabilités »
- . Axe « Espace public, temporalités, habitat »
- . Axe « Architecture, culture et intelligence numérique »

Ces axes de recherche se développent dans deux unités de recherche à l'ENSAPVS (CRH-LAVUE et EVCAU) et en partenariat avec des unités de recherche de l'Université de Paris.

Le Centre de Recherche sur l'Habitat (CRH) est une équipe de l'UMR CNRS 7218 Laboratoire Ville Architecture et Urbanisme (LAVUE). Associant l'architecture et les sciences sociales, le CRH-LAVUE se caractérise par une synergie interdisciplinaire (architecture, géographie, sociologie, anthropologie, sciences politiques, esthétique) ainsi que par une implication dans les milieux non académiques par des contrats de recherche et des inscriptions citoyennes. Les travaux des chercheurs du CRH-LAVUE sont consacrés à l'analyse des mutations de l'habitat humain et anthropisé. Ils traitent :

- . des problématiques de l'habitat, du logement et de l'habiter, des vulnérabilités et des engagements résidentiels ;
- . des processus politiques de production de la ville en train de se faire et de se défaire ;
- . des territoires et des territorialités touchés par les processus d'esthétisation et de patrimonialisation

ainsi que par les inégalités sociales ;

- . des liens et des circulations entre théories, recherche et pédagogie de l'architecture.

Les terrains étudiés portent souvent sur la ville de Paris mais sont également tournés vers l'international (Europe, Afrique du Nord et subsaharienne, Moyen-Orient, Asie, Amérique latine, Amérique du Nord).

Les travaux de l'équipe s'inscrivent dans les axes de l'UMR LAVUE (voir <http://www.lavue.cnrs.fr>).

L'EVCAU (EA7540) comprend des enseignants-chercheurs issus de toutes les disciplines enseignées en ENSA (architecture, histoire, ingénierie, sociologie...). Ses membres sont pour la plupart enseignants-chercheurs de l'ENSAPVS.

EVCAU intervient de façon déterminante dans le master Ville Architecture Patrimoine de l'université Paris Diderot devenue Université de Paris.

Les membres de l'équipe de recherche encadrent des doctorants au sein de l'école doctorale ED 382.

Initialement, centrées sur les usages et mises en œuvre des techniques numériques et sur le patrimoine, ces recherches se développent aujourd'hui selon trois axes :

- . Les humanités numériques
- . Les temporalités et les modèles
- . L'architecture, la santé et les vulnérabilités.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Envois des candidatures :

Dépôt des candidatures sur la plate-forme Démarches simplifiées

Lien internet :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pvaldeseine2_mcf_vt_cat2

Le contenu du dossier de candidatures est précisé sur la plate-forme démarches simplifiées.

Modalités de recrutement :

Une première phase de recevabilité administrative sera assurée par l'ENSA Paris Val de Seine.

Puis les candidatures recevables administrativement seront examinées par le comité de sélection dédié qui retiendra une liste de candidats pour l'audition.